Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Retrait de plainte

Par melova

bonsoir

j'ai porte plainte contre mon compagnon en juin 2016 pour violence conjugale avec blessure suite à une forte alcoolisation de ce dernier.aujourd'hui je souhaite retirer ma plainte car c'est juste un accident, ma blessure a été accidentelle et en aucun cas souhaitée par mon compagnon , il suit à ce jour une cure dans un centre pour addictologie et nous poursuivons notre relation.que dois-je faire? que risque t il? il n a pas de casier judiciaire et n'a jamais fait preuve de violence auparavant, il ne sait pas que je veux retirer ma plainte et l 'audience est prévue pour mars, seulement je ne souhaite pas qu'il fasse de la prison , ou soit condamné.
merci de votre réponse

Par Tisuisse

Bonjour,

Même si vous retirez votre plainte, sachez que le Ministère Public, lui, pourra continuer les poursuites. Il vous faut donc voir le greffe de votre tribunal pour effectuer ce retrait.

En attendant, s'il y a poursuites par le Ministère Public, si votre compagnon n'est pas connu par la police ou la justice pour des faits de violence et a un casier judiciaire vierge, il y a de grandes chances pour qu'il échappe à de la prison ferme. Au pire, se sera de la prison avec sursis et mise à l'épreuve, au mieux ce sera un rappel à la loi et l'affaire s'arrêtera là. En fait, tout va dépendre de l'attitude de votre compagnon durant l'enquête.